

REPUBLIQUE DU NIGER



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°007/ARMP/2022 CONSULTANTS INDIVIDUELS

Pour la sélection complémentaire de consultants individuels en vue de la constitution du bassin national de formateurs

1. L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est une Autorité Administrative Indépendante, dont la mission est d'assurer la régulation, la formation, le suivi et l'évaluation du système de gestion des marchés publics et de délégations de service public.
A ce titre, elle est chargée notamment :
 - ✓ **de proposer des réformes de la réglementation en matière des marchés publics et des délégations de service public;**
 - ✓ **d'assurer le traitement des plaintes des soumissionnaires;**
 - ✓ **de conduire les audits;**
 - ✓ **d'assurer la formation des intervenants du système sur la réglementation et les procédures applicables aux marchés publics et des délégations de service public;**
 - ✓ **de prononcer les exclusions temporaires de participation à la commande publique;**
 - ✓ **de contribuer à l'information des intervenants (édition du Journal des marchés publics, élaboration de brochures, manuels, guides etc. et tenue d'un site Web www.arpniger.org ;**
 - ✓ **d'assurer le suivi et l'évaluation du système de passation des marchés publics et des délégations de service public.**
2. Il faut rappeler que la formation des intervenants du système constitue une des missions phares de l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Les activités de formation sont faites au profit de tous les acteurs (acheteurs publics, le secteur privé et la société civile) et elles visent à responsabiliser les acteurs en les amenant à internaliser les procédures de préparation, de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics pour l'efficacité du système national.
3. Les principaux objectifs visés à travers cet avis à manifestation d'intérêt se déclinent comme suit :

3.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général visé est de constituer un bassin de formateurs capable d'appuyer l'ARMP dans ses activités de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique.

3.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de pourvoir à neuf (9) postes des formateurs externes pour appuyer la Direction de la Formation et des Appuis Techniques en vue :

- ✓ d'accroître les capacités d'actions de formation des acteurs de la commande publique ;

- ✓ d'accroître le degré d'efficacité et d'efficience des acteurs de la commande publique ;
- ✓ de promouvoir les meilleures pratiques à l'aune des principes qui gouvernent la commande publique tant au niveau central que régional ;
- ✓ de contribuer à l'amélioration du système avec des propositions d'actions de reformes.

4. COMPETENCES ET PROFIL DU FORMATEUR

Les Consultants individuels intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission. Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- ✓ des expériences passées en qualité de responsable d'un service des marchés publics ou des achats, d'un service en charge du contrôle ou régulation des procédures, etc.) ;
- ✓ des expériences de conception de modules et d'animation de session de formation en matière de marchés publics ou des achats ;
- ✓ de bonnes connaissances et une maîtrise du contexte national des marchés publics (Code des marchés publics, textes d'application, etc.) ;

Les consultants intéressés par cet avis doivent répondre au profil ci-dessous :

- avoir une formation au moins égale à BAC + 4 ans en Droit, Economie, Finances, Gestion, Ingénierie, Architecture, Administration, ou tout autre domaine connexe avec une expérience pertinente d'au moins sept (7) ans dans le domaine des marchés publics dont quatre (4) ans au moins en qualité de praticien (spécialiste en acquisition, responsable d'un service des marchés publics ou des achats, d'un service en charge du contrôle ou régulation des procédures, etc.); avec la participation à des missions d'audit ou d'évaluation du système de gestion des marchés publics ;
- avoir suivi au moins trois (3) séminaires en gestion des marchés publics dans des centres de formation spécialisés dont au moins un sur les procédures des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, BID, etc...) ;
- avoir conçu et animé au moins cinq (5) formations dont trois (3) en matière de marchés publics ou des achats ;
- avoir une maîtrise du contexte national des marchés publics (Code des marchés publics, textes d'application, etc.) ;
- avoir la capacité d'utiliser Word, Excel ;
- avoir un niveau 2 en Powerpoint. Ce niveau opérationnel sera vérifié selon :
 - Capaciter à gérer l'environnement Powerpoint ;
 - Naviguer aisément dans Powerpoint ;
 - Améliorer la mise en forme du texte ;
 - Rechercher, réviser du texte et gérer des tableaux ;
 - Insérer et mettre en forme des objets graphiques ou audio ;
 - Appliquer des animations simples ;
 - Utiliser les options de thèmes de Powerpoint ;
- avoir reçu au moins une (1) formation de formateurs au cours des cinq (5) dernières années ;
- avoir des connaissances en andragogie.

(Les CV et les copies légalisées des diplômes seront joints).

5. DUREE DU CONTRAT

La durée de présence dans le bassin est deux (2) ans, renouvelable après évaluation.

6. SELECTION ET SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les Candidats seront sélectionnés **conformément à la méthodologie retenue au point X (Sélection et Classement des Candidats) des Termes De Références (TDRs).**

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des **TDRs** ou en faire la demande au **Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24 tous les jours ouvrables 02 AU 11 novembre 2022 de 9 heures à 16 heures** ou les télécharger sur son Site Web (www.armp-niger.org) ou sur le portail du SIGMAP.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de : Gabriel Moctar, gabrielcyrille.moctar@armp.ne; Idriss DAN DANO, idriss.dandano@armp.ne ou Boubacar Hassane, hassane.boubacar@armp.ne

Le dossier de candidature comprenant tous les documents demandés au **point IX des TDRs** sera déposé au bureau d'ordre ci-dessus spécifié sous plis fermé avec les mentions suivantes :

- « **A Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics** » ;
- « **Candidature pour le recrutement complémentaire de consultants individuels chargés de concevoir et d'animer des formations** » ;
- « **À n'ouvrir qu'en commission** ».

Les candidats sont également autorisés à soumettre leurs dossiers de candidature par courrier électronique sous format PDF aux adresses suivantes : hassane.boubacar@armp.ne, gabrielcyrille.moctar@armp.ne, idriss.dandano@armp.ne

La date limite du dépôt du dossier est fixée au 23 novembre 2022 à 10 heures (locales) ou être soumis par courrier électronique sous format PDF à l'adresse suivante : armp@intent.ne.

L'ouverture des plis aura lieu, **le même jour**, dans la salle de réunion de l'Agence de Régulation des Marchés Publics à **11 heures (locales)** en présence des candidats qui le souhaitent.

Dr. ISSOUFOU ADAMOU

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès



**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION COMPLEMENTAIRE DE
CONSULTANTS INDIVIDUELS NATIONAUX EN
VUE DE LA CONSTITUTION DU BASSIN NATIONAL
DE FORMATEURS.**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

L'Agence de Régulation des Marchés Publics dans le cadre de sa mission de formation des acteurs impliqués dans la passation des marchés publics et de délégations de service public, sollicite la candidature de consultants individuels pour une mise à jour de son bassin de formateurs.

La présente manifestation d'intérêt est lancée pour la sélection de consultants individuels nationaux chargés d'animer des sessions de formation pour les acteurs de la commande publique.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu Complet des TDR au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics 394 Rue du Plateau PI 18 BP : 725 Niamey-Niger les jours ouvrables **du 02 AU 11 novembre 2022 de 9 heures à 16 heures** ou les télécharger sur son Site Web (www.armac-niger.org) ou sur le portail du SIGMAP.

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français doivent être déposés au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, BP 725 Niamey, Niger au plus tard le **23 novembre 2022 à 10 heures** ou être soumis par courrier Électronique sous format PDF à l'adresse suivante: armac@intent.ne.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour **dans** la salle de réunion de l'Agence de Régulation des Marchés Publics à **11 heures** en présence des candidats qui le souhaitent.

TERMES DE REFERENCE

**POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS
INDIVIDUELS NATIONAUX EN VUE DE
COMPLETER LE BASSIN DE FORMATEURS.**

I. CONTEXTE DE LA MISSION

L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est une Autorité Administrative Indépendante, dont la mission est d'assurer la régulation, la formation, le suivi et l'évaluation du système de gestion des marchés publics et de délégations de service public.

A ce titre, elle est chargée notamment :

- ✓ **de proposer des réformes de la réglementation en matière des marchés publics et des délégations de service public;**
- ✓ **d'assurer le traitement des plaintes des soumissionnaires;**
- ✓ **de conduire les audits;**
- ✓ **d'assurer la formation des intervenants du système sur la réglementation et les procédures applicables aux marchés publics et des délégations de service public;**
- ✓ **de prononcer les exclusions temporaires de participation à la commande publique;**
- ✓ **de contribuer à l'information des intervenants (édition du Journal des marchés publics, élaboration de brochures, manuels, guides etc. et tenue d'un site Web www.armp-niger.org ;**
- ✓ **d'assurer le suivi et l'évaluation du système de passation des marchés publics et des délégations de service public.**

Il faut rappeler que la formation des intervenants du système constitue une des missions phares de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Les activités de formation sont faites au profit de tous les acteurs (acheteurs publics, le secteur privé et la société civile) et elles visent à responsabiliser les acteurs en les amenant à internaliser les procédures de préparation, de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics pour l'efficacité du système national.

Les présents Termes De Référence sont élaborés pour compléter le bassin mis en place en 2022 et permettre à l'ARMP de disposer de neuf (9) consultants formateurs supplémentaires pour une période de deux (2) ans, renouvelable après évaluation.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général visé est de constituer un bassin de formateurs capable d'appuyer l'ARMP dans ses activités de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique.

2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de pourvoir à neuf (9) postes des formateurs externes pour appuyer la Direction de la Formation et des Appuis Techniques en vue :

- ✓ d'accroître les capacités d'actions de formation des acteurs de la commande publique
 - ✓ d'accroître le degré d'efficacité et d'efficience des acteurs de la commande publique,
 - ✓ de promouvoir les meilleures pratiques à l'aune des principes qui gouvernent la commande publique tant au niveau central que régional.
-
- ✓ de contribuer à l'amélioration du système avec des propositions d'actions de reformes.

III. MISSIONS DU CONSULTANT

Les consultants concevront et/ou animeront des sessions modules de formation sur la commande publique en se basant sur la réglementation nationale des marchés publics et des autres procédures sous la supervision de la DFAT.

Les consultants seront appelés à préparer et animer des sessions de formation sur des thèmes généraux et spécifiques portant principalement sur :

- *le cadre légal et réglementaire des marchés publics ;*
- *les principes fondamentaux de la commande publique ;*
- *la passation des marchés publics ;*
- *le montage des dossiers d'appel d'offres en s'appuyant sur une étude de cas pratique;*
- *la préparation des soumissions (lorsque la formation s'adresse au secteur privé) ;*
- *l'évaluation des offres sur la base du cas pratique prévu au point précédent ;*
- *l'exécution des marchés publics ;*
- *la gestion des réclamations et du contentieux des marchés publics ;*
- *les irrégularités et les sanctions ;*
- *la corruption et la fraude dans les marchés publics ;*
- *l'audit et le contrôle des marchés publics ;*
- *le règlement des marchés publics ;*
- *la dématérialisation de la commande publique,*
- *etc...*

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les consultants formateurs retenus doivent être en mesure de :

- concevoir des modules ;
- animer des sessions de formation ;
- participer aux sessions de validation des modules ou toutes autres activités connexes ;
- contribuer à l'amélioration du système à travers la remontée des insuffisances relevées lors des formations.

V. DUREE DE LA MISSION

La durée de validation de présence dans le bassin est deux (2) ans, renouvelable après évaluation.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

L'exécution de la présente mission devra être effectuée par des consultants individuels de nationalité nigérienne ayant les qualifications et compétences suivantes :

- avoir une formation au moins égale à BAC + 4 ans en Droit, Economie, Finances, Gestion, Ingénierie, Architecture, Administration, ou tout autre domaine connexe avec une expérience pertinente d'au moins sept (7) ans dans le domaine des marchés publics dont au moins quatre (4) ans en qualité de praticien (spécialiste en acquisition, responsable d'un service des marchés publics ou des achats, d'un service en charge du

contrôle ou régulation des procédures); avec la participation à des missions d'audit ou d'évaluation du système de gestion des marchés publics ;

- avoir suivi au moins trois (3) séminaires en gestion des marchés publics dans des centres de formation spécialisés dont au moins une sur les procédures des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, BID, etc...);
- avoir conçu et animé au moins cinq (5) formations dont au moins trois (3) en matière de marchés publics ou des achats ;
- avoir une maîtrise du contexte national des marchés publics (Code des marchés publics, textes d'application, etc.)
- avoir la capacité d'utiliser Word, Excel
- avoir un niveau 2 en Powerpoint (niveau opérationnel qui sera vérifié):
 - Capacité à gérer l'environnement Powerpoint
 - Naviguer aisément dans Powerpoint
 - Améliorer la mise en forme du texte
 - Rechercher, réviser du texte et gérer des tableaux
 - Insérer et mettre en forme des objets graphiques ou audio
 - Appliquer des animations simples
 - Utiliser les options de thèmes de Powerpoint
- avoir reçu au moins une (1) formation de formateurs au cours des cinq (5) dernières années ;
- Connaitre l'andragogie.

VII. DOCUMENTS A METTRE A LA DISPOSITION DU CONSULTANT

L'Agence de Régulation des Marchés Publics mettra à la disposition du consultant, en version électronique, la documentation sur la réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les audits des marchés publics et les évaluations du système.

VIII. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de la mission qui lui sera confiée. Il aura l'entière responsabilité de celle-ci.

Il devra s'engager à exécuter son contrat dans le respect des TDR et soumettre à l'ARMP les rapports de formation dans les délais convenus.

IX. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae daté et signé, de la copie légalisée du dernier diplôme ainsi que les copies légalisées des certificats et attestations des éléments demandés.

Le Candidat doit placer les documents constitutifs de sa candidature dans une enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

- « **A Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics** » ;

- « **Candidature pour le recrutement complémentaire de consultants individuels nationaux chargés de concevoir et d'animer des formations** » ;

- « **À n'ouvrir qu'en commission** ».

Les candidats sont également autorisés à soumettre leurs dossiers de candidature par courrier électronique sous format PDF avec l'ensemble des pièces aux adresses suivantes : boubacar.hassane@armp.ne, gabrielcyrille.moctar@armp.ne, idriss.dandano@armp.ne .

X. SELECTION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS

Dans un premier temps, l'Autorité contractante procédera à la présélection des Consultants répondant au profil défini au point VI.

Le nombre maximum est de neuf (9) consultants pour compléter le bassin existant de formateurs.

Pour les besoins de classement, l'ARMP procédera à la comparaison des Curriculum Vitae (CV) des candidats présélectionnés et retiendra neuf (9) selon les critères suivants :

- ✓ Niveau de formation à avec preuve ;
- ✓ Nombre d'années d'expérience en qualité de praticien avec preuve ;
- ✓ Nombre de formations conçues et animées avec preuves ;
- ✓ Nombre de participation aux séminaires internationaux en marchés publics ;
- ✓ Maitrise d'office de Word, Excel, susceptible d'être évalué ;
- ✓ le niveau de maitrise de Power Point à prouver ;
- ✓ la connaissance en andragogie ;
- ✓ le nombre de formations de formateur attestées seront utilisés pour départager les candidats lors de l'évaluation.